

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
4 mai 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E21000037 /51

LE VICE-PRÉSIDENT  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 19 avril 2021, la lettre par laquelle le Maire de la commune de REIMS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'étude d'impact relative au projet de lotissement des "Hauts de Cernay" à REIMS (Marne), par la SARL QUATREME dont le siège est à REIMS (51100), 1 rue de l'Arbalète ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 3 mai 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Claude VIGNON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la SARL QUATREME.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de REIMS, la SARL QUATREME et à M. Claude VIGNON.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 4 mai 2021.

Pour expédition conforme  
Châlons en Champagne, 5 mai 2021  
le Greffier,



C. BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Charles-Edouard MINET